

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Nord

**Décision n° 23137 du 8 octobre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : INTJ1927054S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 31612 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828652S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2019:

<b>Schneider</b> Philippe	NIGEND : 124 113	NLS : 5 244 888
<b>Seib</b> Pierre-Olivier	NIGEND : 192 078	NLS : 8 040 089

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> novembre 2019:

<b>Lanez</b> Romuald	NIGEND : 229 250	NLS : 8 084 811
<b>Bidard</b> Romain	NIGEND : 233 239	NLS : 8 086 009
<b>Derreveau</b> Nicolas	NIGEND : 224 410	NLS : 8 083 813

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2019:

<b>Outtier</b> David	NIGEND : 168 784	NLS : 8 024 577
<b>Gadeyne</b> Thierry	NIGEND : 216 488	NLS : 8 064 323
<b>Depoers</b> Stéphane	NIGEND : 190 524	NLS : 8 039 324

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 octobre 2019.

*Le général de corps d'armée, commandant  
la région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*  
G. CAZENAVE-LACROUTZ